

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR USBY BADMINTON



## Article 1 : Objet

Ci-présent le règlement intérieur de l'USBY BADMINTON conçu par les membres du bureau du club. Il concerne l'ensemble des adhérents, quel que soit leur âge, fonction et responsabilité dans l'Association. Chaque adhérent doit prendre connaissance de ces différents articles et en respecter les consignes.

## Article 2 : Inscription

L'inscription à la section USBY BADMINTON est accessible uniquement aux personnes majeures.

Le dossier d'inscription est composé :

- De la fiche d'inscription dûment remplie
- Du règlement intérieur de la section signé
- D'un certificat médical d'aptitude à la pratique du badminton datant de moins de 3 mois
- De la cotisation annuelle réglée par chèque à l'ordre de USBY Badminton ou en espèces
- Pour les étudiants : de la copie de la carte d'étudiant pour l'année en cours

L'inscription sera validée à réception de l'ensemble des documents. Le certificat médical devra être fourni à l'inscription ou lors de la 1<sup>ère</sup> séance.

Tout dossier incomplet sous 15 jours mettra en suspens la participation de l'adhérent aux séances jusqu'à régularisation des pièces manquantes.

## Article 3 : Séance d'essai

Toute personne pourra effectuer une séance d'essai à la pratique du badminton sur autorisation d'un membre du bureau.

Au-delà, le joueur devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet s'il souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club.

## Article 4 : Créneaux

Les créneaux de jeu libre dans le gymnase du Coséc Léo Lagrange ont été accordés par la Municipalité. Ils sont valables pour la saison sportive en cours.

La municipalité se réserve le droit d'annuler certaines séances du weekend en raison d'événements sportifs nécessitant la mise à disposition de la salle.

Pendant les vacances scolaires et les jours fériés, les séances sont suspendues. Toutefois, selon l'autorisation de la municipalité, certains créneaux pourront être disponibles. Vous en serez informés par mail.

## Article 5: Etat d'esprit

La section USBY BADMINTON se veut être une association respectueuse d'un esprit sportif et convivial. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. De même, lors des séances, tous les adhérents sont amenés à jouer ensemble quel que soit leur niveau, âge ou sexe. Des rotations sont organisées afin de varier les équipes de jeu et les adversaires. Un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains sans jouer et chaque adhérent doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.

En cas d'affluence lors des créneaux, il faut concevoir un roulement raisonnable sur les terrains en réduisant la durée des matchs à un set et jouer obligatoirement en double.

## Article 6 : Matériel /Equipement

Tous les joueurs sont tenus de participer à la mise en place et au rangement des installations (filets et poteaux) et matériels (volants).

Les raquettes sont à la charge des joueurs, les volants sont fournis par le club pendant les séances.

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle (semelle non marquante), qui doivent être réservées à un usage d'intérieur.

*Les membres du bureau de l'USBY BADMINTON*

A Bures, le        /        /        Signature de l'adhérent :